

de démonstration pour l'élimination, au voisinage de la surface, de ses propres déchets et de ceux que lui envoient de petits producteurs incapables de se doter de leurs propres installations. Toutefois, les déchets à faible radioactivité du Canada sont en grande partie des déchets «historiques». En 1988, a été créé un groupe de travail avec mission de trouver un endroit pour construire une station d'élimination de ces déchets.

Le Canada a l'une des plus grandes industries d'exploitation d'uranium au monde. Dans le domaine de l'uranium et de ses résidus, l'industrie et le gouvernement fédéral offrent, avec leurs études passées et en cours, une bonne base d'évaluation des impacts éventuels sur l'environnement. La Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA), organe du gouvernement fédéral chargé des questions nucléaires, a établi des critères de réglementation pour le déclassement de ces déchets. Étant donné le gros volume de ces derniers, la CCEA s'assure que les sociétés d'uranium remplissent leurs obligations en ce qui concerne leur décontamination. Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales a récemment créé un groupe indépendant pour étudier la question du déclassement des résidus d'uranium en Ontario.

(b) Activités internationales

Le Canada prend une part active aux travaux d'organismes tels que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire, la Commission internationale de protection radiologique et l'Organisation maritime internationale (par l'entremise de la Convention de Londres) et ce, en y déléguant des scientifiques et des représentants de l'industrie et des gouvernements ou en accordant une aide financière, ou les deux à la fois.

Le Canada aide les pays en développement dans le cadre d'une coopération bilatérale et d'une participation à des programmes de l'AIEA. Ainsi, il a été le pays d'accueil d'un projet de formation qui a réuni des représentants de 25 pays en développement.